



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n°5**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	5
B. Constatations et recommandations	6
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	6
2. Aperçu général de la situation financière	7
3. Fonds de dotation	8
4. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)	9
5. Gestion des programmes et des projets	10
6. Gestion des achats et des marchés	10
7. Gestion des ressources humaines	11
8. Consultants, experts et personnel temporaire	11
C. Information communiquée par l'administration	12
1. Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles	12
2. Versements à titre gracieux	12
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	12
D. Remerciements	13
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	14
III. Certification des états financiers	16
IV. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	17
A. Introduction	17

B.	Aperçu général de la situation financière	17
	Annexe	
	Renseignements complémentaires	20
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.	21
	I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds	21
	II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	27
	Tableau 2.1. État cumulé des contributions annoncées mais non acquittées	33
	III. État des flux de trésorerie.	42
	IV. État des crédits ouverts.	48
	Notes relatives aux états financiers	52

Lettres d'envoi

Le 30 mars 2012

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Les états financiers sont également communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, qui figurent dans le présent document : l'état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie (état III), l'état des crédits ouverts (état IV), et les tableaux et les notes explicatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Contrôleur de l'ONU d'établir et de présenter sans fard les états financiers de l'Université des Nations Unies selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base appropriée et suffisante sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation et à son annexe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Université des Nations Unies.

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) **Terence Nombembe**

Le Contrôleur
et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) **Amyas Morse**

30 juin 2012

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Il s'est rendu à l'Institut de l'UNU pour l'environnement et la sécurité humaine, en Allemagne, au Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie de l'UNU, aux Pays-Bas, et à l'Institut international pour la santé mondiale de l'UNU, en Malaisie, et il a examiné les opérations financières et les activités des établissements principaux de l'UNU à Tokyo et Kuala Lumpur.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

De l'avis du Comité des commissaires aux comptes, les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Situation financière

Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'élève à 127,49 millions de dollars et celui des dépenses à 114,93 millions, d'où un excédent de 12,56 millions de dollars. Au 31 décembre 2011, le total de l'actif s'élevait à 363,44 millions de dollars, celui du passif à 28,04 millions de dollars et celui des réserves et des soldes des fonds à 335,4 millions de dollars.

Fonds de dotation

Dans les années 70, l'UNU a créé un Fonds de dotation. L'Université effectue régulièrement des prélèvements sur le capital investi de ce fonds pour financer ses opérations courantes. Le Fonds est principalement alimenté par des dons du Gouvernement japonais et d'autres gouvernements. Il est géré par une société de conseil financier, la Nikko Asset Management Company Limited, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Chaque année, l'UNU verse à la Caisse des pensions un montant de 50 000 dollars au titre de sa participation à la gestion du Fonds de dotation, ainsi qu'une enveloppe de quelque 550 000 dollars à Nikko Asset Management au titre des activités d'investissement.

Le Comité a noté que l'UNU n'avait conclu avec ces deux entités aucun accord officiel précisant leurs responsabilités respectives au regard de la gestion du Fonds.

État d'avancement de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

En 2011, le Conseil de l'ONU a approuvé à sa cinquante-huitième session l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Au moment de l'audit, le Comité a noté que l'ONU n'avait mis en place ni un comité de pilotage du projet IPSAS ni une équipe chargée de l'application des normes IPSAS et qu'il n'avait pas non plus élaboré un plan d'action. Il a également relevé que l'ONU n'avait pas tenté de déterminer si le système Atlas, un progiciel de gestion intégré fourni par le PNUD et exploité par l'ONU, pourrait être utilisé par l'Université pour la mise en place des normes IPSAS. Le Comité a noté par ailleurs qu'en raison de l'incapacité de l'Université de produire automatiquement les états financiers à l'aide du système Atlas, ses 18 services de comptabilité autonomes effectuaient toutes leurs opérations de façon semi-manuelle. Le Comité est donc préoccupé par les retards que pourrait enregistrer la mise en place des normes IPSAS à l'ONU.

Gestion des programmes et des projets

Le Comité a constaté que l'ONU n'évaluait pas régulièrement les prestations de ses fournisseurs; à la demande du Comité, l'Université avait évalué 7 fournisseurs sur un ensemble de 85, soit 8 % du total. Le Comité a également noté que l'ONU n'avait pas mis en place un mécanisme d'évaluation et de suivi réguliers de ses projets.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 17 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2008-2009, 9 (soit 53 %) avaient été intégralement appliquées, 6 (35 %) étaient en cours d'exécution et 2 (12 %) n'avaient pas été mises en œuvre. On trouvera en annexe des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

Recommandations

Le Comité a formulé huit recommandations à l'issue de son audit. Selon les principales, l'ONU devrait :

- a) **Officialiser ses accords avec la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de façon à définir clairement les responsabilités et obligations de chaque entité;**
- b) **Définir clairement, en coopération avec la Division de la gestion des investissements, la relation qui existe entre l'Université et le conseiller en investissement (Nikko Asset Management) et les responsabilités qui incombent à ce dernier en matière d'investissement;**
- c) **Accélérer sa préparation à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment mais non exclusivement en mettant en place une équipe chargée de l'application de ces normes et en élaborant un plan d'action;**

d) Adapter et perfectionner, en coopération avec le PNUD, le système Atlas afin qu'il puisse appuyer pleinement la mise en application des normes IPSAS;

e) Établir un mécanisme de coordination et de suivi efficaces des projets et effectuer chaque année une vérification par sondage en sélectionnant un certain nombre de projets à évaluer.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes (le Comité) a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Université au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'Université et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections correspondantes du présent rapport.

4. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Université, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu quatre lettres d'observations.

5. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu.

6. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient expressément soulevées.

7. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'ONU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient dans le présent rapport.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Sur les 17 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2008-2009, neuf (soit 53 %) avaient été appliquées intégralement, six (35 %) étaient en cours d'application et deux (12 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre. On trouvera en annexe des précisions sur l'état d'avancement de l'application des recommandations concernant l'exercice biennal 2008-2009.

9. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/59/736, par. 8), le Comité a vérifié de quand dataient ses recommandations précédentes et a relevé que les huit recommandations qui n'avaient pas encore été pleinement mises en œuvre ou qui ne l'avaient pas du tout été avaient été formulées pour la première fois au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

Recommandations non appliquées

10. Sur les deux recommandations non appliquées, l'une portait sur la conclusion de l'accord de financement entre l'ONU et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Cet accord de financement entre l'ONU et le BSCI pour le service d'audit interne n'était pas encore entré en vigueur. Le Bureau n'a pas effectué d'audit au cours de la période considérée.

11. L'ONU a informé le Comité qu'en mai 2010, le Bureau avait proposé de modifier le mécanisme de financement en créant à Genève un poste de classe P-4 financé conjointement par l'ONU et d'autres instituts de formation des Nations Unies. Les autres instituts de formation des Nations Unies devant se plier à des modalités et à des contraintes différentes en matière de financement, le Bureau a estimé que la proposition de participation aux coûts ne convenait pas et qu'il envisagerait des modalités de financement distinctes avec l'ONU et d'autres instituts de formation. Au moment de la vérification des comptes, aucun progrès n'avait été réalisé par le Bureau en ce qui concerne l'accord de financement.

12. L'autre recommandation non appliquée avait trait à l'amélioration de la fonction de recherche du programme Atlas, progiciel de gestion intégré mis au point par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au moment de la vérification des comptes, le PNUD mettait au point un outil d'aide informatique utilisant Oracle Business Intelligence Enterprise Edition (OBIEE) pour automatiser et améliorer l'établissement de rapports au moyen d'Atlas mais l'ONU

ne disposait pas de cet outil. L'Université gère les informations relatives à ses programmes dans une base de données indépendante qui est également en cours d'élaboration et qui, à terme, sera reliée à Atlas.

Recommandations en cours d'application

13. Les six recommandations en cours d'application ne suscitent aucune inquiétude majeure de la part du Comité car elles revêtent toutes un caractère permanent. En ce qui concerne, par exemple, l'élaboration recommandée d'un plan pour le provisionnement des engagements au titre de la cessation de service, qui serait ensuite soumis à l'examen du Conseil de l'Université, l'ONU attend que le plan de provisionnement du Secrétariat soit achevé pour déterminer si les mêmes modalités pourraient s'appliquer à la situation de l'Université.

14. Dans le présent rapport, le Comité fait également part de ses observations sur d'autres recommandations en cours d'application, notamment celle qui préconise que l'ONU veille à ce que la sélection du personnel se fasse dans le respect de toutes les procédures requises aux fins du recrutement.

2. Aperçu général de la situation financière

15. Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 127,49 millions de dollars et le montant total des dépenses à 114,93 millions de dollars. Le résultat est un excédent de 12,56 millions de dollars.

16. Le montant total de l'actif de l'ONU s'est élevé à 363,44 millions de dollars au 31 décembre 2011, alors que le montant total du passif et celui des réserves et des soldes des fonds étaient respectivement de 28,04 millions de dollars et de 335,4 millions de dollars.

17. À l'actif, les autres comptes débiteurs se sont élevés à 3,72 millions de dollars au 31 décembre 2011, dont 1,27 million de dollars étaient dus depuis plus de deux ans. Une provision a certes été constituée pour couvrir d'éventuelles pertes liées aux comptes débiteurs mais le Comité constate avec inquiétude que l'Université ne s'est pas dotée d'un mécanisme efficace de collecte des sommes non réglées.

18. À l'actif également, l'encaisse et les dépôts à terme et les investissements et la trésorerie commune se sont élevés à 340,47 millions de dollars au 31 décembre 2011. La plupart de ces actifs provenaient du Fonds de dotation, qui a été établi grâce à des dons du Gouvernement japonais et de divers autres gouvernements. On trouvera dans le présent rapport des observations du Comité à ce sujet.

19. Au passif, les prestations dues à la cessation de service se sont élevées à 9,78 millions de dollars au 31 décembre 2011, soit une hausse de 4,07 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Sur ce montant, 6,68 millions de dollars correspondaient aux engagements au titre de l'assurance maladie, 1,01 million de dollars aux reliquats de congé et 2,08 millions de dollars aux prestations liées au rapatriement. La variation du montant des prestations dues à la cessation de service s'explique avant tout par le fait qu'un taux d'actualisation plus bas a été retenu : 4,5 % pour l'exercice 2010-2011 contre 6,0 % pour l'exercice 2008-2009.

3. Fonds de dotation

Mécanisme de contrôle

20. Dans les années 70, l'Université a établi le Fonds de dotation. Des sommes sont régulièrement prélevées sur le capital investi du Fonds pour financer les activités courantes de l'Université. Le Fonds a reçu des dons du Gouvernement japonais et d'une quarantaine d'autres gouvernements et d'organismes du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. Il importe donc qu'il soit efficacement géré.

21. Pour l'exercice précédent, le Comité avait noté une perte importante (54,95 millions de dollars) découlant de la vente de titres du portefeuille du Fonds de dotation. Pendant la période à l'examen, en revanche, le Comité a constaté que l'Université avait réalisé une plus-value de 14,77 millions de dollars sur la vente de tels titres. Au 31 décembre 2011, le Fonds s'élevait à 295 millions de dollars.

22. En avril 1991, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la responsabilité fiduciaire du Fonds de dotation a été transférée du Contrôleur de l'ONU au Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a à son tour délégué ses pouvoirs de dépositaire à la Division de la gestion des investissements de la Caisse des pensions. Celle-ci a chargé Nikko Asset Management Company Limited de fournir des conseils relatifs aux investissements du Fonds de dotation. Chaque année, l'Université verse 50 000 dollars à la Caisse des pensions au titre des activités de cette dernière relatives au Fonds de dotation et environ 550 000 dollars à Nikko Asset Management pour ses conseils en investissement.

23. Le Comité a constaté qu'il n'existait entre l'ONU et la Division de la gestion des investissements ou entre l'ONU et Nikko Asset Management aucun accord formel qui définisse clairement les responsabilités relatives à la gestion des investissements du Fonds de dotation. À la suite de la vérification des comptes, le Comité a également été informé par la Caisse des pensions, dans un mémorandum daté du 11 juin 2012, que la question fondamentale des responsabilités de la Division relatives au Fonds de dotation n'avait toujours pas été réglée ni approuvée par la Caisse des pensions ou l'Assemblée générale.

24. Le Comité craint que l'absence d'un accord formel entre l'ONU et la Division de la gestion des investissements ou entre l'ONU et Nikko Asset Management ne nuise à la qualité de la gestion des investissements du Fonds.

25. L'ONU a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, d'officialiser ses accords avec la Division de la gestion des investissements de la Caisse des pensions, de façon à définir clairement les responsabilités et obligations de chaque entité.

26. Le Comité recommande également que l'ONU définisse clairement, en coopération avec la Division de la gestion des investissements, la relation qui existe entre l'Université et le conseiller en investissement (Nikko Asset Management) et les responsabilités qui incombent à ce dernier en matière d'investissement.

4. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)

27. En application de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale et à la suite des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/61/350), le Comité a examiné la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) à l'ONU.

28. L'ONU s'était précédemment fixé la même échéance que le Secrétariat et le PNUD (2012) pour la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment parce que son progiciel de gestion intégré, Atlas, avait été mis au point et était géré par le PNUD. En 2010, l'ONU a décidé de reporter en 2014 l'application des normes au Secrétariat et dans diverses entités. Étant donné que les états financiers de l'Université relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général et que l'Université disposera ainsi du temps nécessaire pour tirer les enseignements de l'expérience acquise par le PNUD à la suite de la reconfiguration du système Atlas, le Conseil de l'ONU a approuvé, à sa cinquante-huitième session, l'application des normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2014.

29. Le Comité a noté qu'au cours de l'exercice 2010-2011, l'Université s'était contentée de suivre les instructions fournies par l'équipe du Siège chargée de la mise en application des normes IPSAS et d'assister à un séminaire organisé par cette dernière, sans recenser de manière proactive les modifications à apporter pour pouvoir appliquer les normes. L'équipe chargée de la mise en application a fait savoir au Comité que du fait des différences existant entre le système de l'ONU (Umoja) et celui de l'Université (Atlas), il lui était quasiment impossible de donner des instructions précises à cette dernière sur les modifications à apporter à Atlas en vue de la mise en application des normes IPSAS.

30. Le Comité a également noté qu'à la date de la vérification des comptes, l'ONU n'avait pas établi de comité directeur ni d'équipe chargée de l'application des normes IPSAS et qu'aucun plan d'action n'avait été mis au point à cette fin.

31. Le Comité a en outre constaté que l'ONU n'avait mené aucune évaluation visant à déterminer si le système Atlas était compatible avec les normes IPSAS. L'ONU n'avait pas commencé à adapter Atlas à cette fin. Le Comité a noté que sans cette adaptation, Atlas ne pourrait pas établir automatiquement les états financiers; les comptes rendus de toutes les opérations effectuées dans les services comptables autonomes ne pourraient être obtenus que semi-manuellement. Cela aurait pour effet d'augmenter le risque d'erreurs et surtout ne permettrait pas à l'ONU de tirer véritablement parti des avantages des nouvelles informations générées grâce à l'application des normes IPSAS, les données financières nécessaires à la prise de décisions risquant de ne pas être disponibles à temps.

32. L'ONU a indiqué qu'elle avait engagé en novembre 2010 un gestionnaire de progiciel de gestion intégré, qui était déterminé à améliorer les fonctions d'Atlas pour l'Université mais avait démissionné en 2011. À la date de la vérification des comptes, l'ONU comptait améliorer les fonctions d'Atlas en coopération avec le PNUD et envisageait d'adopter un nouveau système d'information financière qui permettrait aux utilisateurs de l'Université d'établir des états financiers sans intervention manuelle.

33. Le Comité recommande que l'UNU accélère sa préparation à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment mais non exclusivement en mettant en place une équipe chargée de l'application de ces normes et en élaborant un plan d'action.

34. Le Comité recommande également que l'UNU adapte et perfectionne, en coopération avec le PNUD, le système Atlas afin qu'il puisse appuyer pleinement la mise en application des normes IPSAS.

5. Gestion des programmes et des projets

Absence d'un mécanisme de suivi des projets

35. L'article III de la Charte de l'UNU (modifié le 21 décembre 2009) stipule que le Centre de l'Université assiste le recteur dans ses tâches de programmation et de coordination du programme général de l'Université, ainsi qu'en ce qui concerne l'appui à apporter à ce programme.

36. Le Comité a noté qu'au cours de l'exercice 2010-2011 il n'existait aucun mécanisme permettant de suivre et d'évaluer régulièrement les projets de l'UNU.

37. Le Comité craint que l'absence d'un mécanisme adéquat de suivi des projets, assorti de cibles ou de jalons à l'échelle de l'Université, nuise à la mise en œuvre des projets et programmes.

38. L'UNU a expliqué qu'un système de gestion de projet, Pelikan, était en cours d'établissement, l'objectif étant de faciliter la gestion de projets.

39. L'Université a accepté, comme le Comité l'avait recommandé : a) d'établir un mécanisme de coordination et de suivi efficaces des projets et programmes; et b) d'effectuer chaque année une vérification par sondage en sélectionnant un certain nombre de projets à évaluer.

6. Gestion des achats et des marchés

Non-renouvellement d'un contrat d'origine

40. En 1997, l'UNU a signé avec Fuji Xerox Company Limited (Xerox) un accord de location de matériel, qui portait sur la période allant du 1^{er} août 1997 au 31 juillet 2002, avec la possibilité de proroger chaque année le contrat. L'UNU n'a procédé à aucun examen formel de la nécessité de renouveler l'accord et aucune prorogation n'a été conclue avec Xerox depuis 2002. Le montant total des sommes versées à Xerox dans le cadre de cet accord s'élève à 71 249 349 yens (environ 890 000 dollars) pour la période allant de 2002 à 2012.

41. Le Comité estime qu'il est dans l'intérêt de l'UNU d'examiner périodiquement le bien-fondé d'un contrat à long-terme et, si besoin est, de renouveler le contrat sans tarder et que cela réduirait le risque de différends relatifs au contrat.

42. L'UNU a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) se conformer strictement aux règles énoncées dans le Manuel des achats; et b) procéder dans les meilleurs délais au renouvellement formel du contrat.

Absence de procédures d'évaluation des fournisseurs

43. En 2011, l'ONU a signé avec 85 fournisseurs des contrats portant sur un montant total de plus de 4 millions de dollars. Au 23 avril 2012, l'ONU avait établi, à la demande du Comité, des rapports sur l'exécution des contrats de sept fournisseurs, ce qui représentait 8,24 % des 85 fournisseurs.

44. Le Comité a également constaté que l'ONU ne disposait d'aucune procédure formelle d'évaluation des fournisseurs.

45. Le Comité estime qu'un mécanisme adéquat d'évaluation des fournisseurs, conçu comme un facteur essentiel de la gestion des contrats, contribuerait à l'amélioration de l'efficacité des procédures de passation des marchés et serait dans l'intérêt de l'ONU.

46. L'ONU a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en place une procédure formelle d'évaluation des fournisseurs afin d'améliorer son système de passation de marchés.

7. Gestion des ressources humaines

Recrutement du personnel

47. Il est stipulé au paragraphe 7.6 de l'instruction administrative sur le système de sélection du personnel (ST/AI/2010/3) que le responsable du poste à pourvoir doit établir un compte rendu motivé et étayé de l'évaluation des candidats recommandés au regard des critères d'évaluation applicables.

48. Le Comité a noté que le Centre de l'ONU ne conservait pas tous les documents requis en ce qui concerne les candidats retenus après une première sélection et disposait de comptes rendus incomplets des évaluations d'entretien ou dans certains cas ne disposait d'aucun compte rendu à ce sujet.

49. Le Comité a également noté que, dans sept cas, les dossiers portant sur le recrutement d'agents contractuels engagés en vertu de contrats d'emploi de consultant ou de vacataire ne comprenaient pas tous les éléments requis ayant trait aux résultats des tests écrits, aux comptes rendus d'évaluation d'entretien et aux rapports d'entretien signés par le comité d'évaluation, ainsi qu'aux dossiers personnels des candidats retenus après une première sélection.

50. Le Comité estime qu'il importe de conserver les documents d'origine relatifs au recrutement afin de pouvoir justifier de l'intégrité et de la transparence de la procédure de sélection et réduire le risque de différends relatif aux pratiques de recrutement.

51. L'ONU a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, d'améliorer la gestion du recrutement du personnel en se conformant strictement aux règles fixées en la matière et en conservant tous les documents relatifs au recrutement du personnel.

8. Consultants, experts et personnel temporaire

52. Le Comité a relevé les dysfonctionnements suivants dans la gestion des contractuels :

a) Au Centre et à l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, il n'existe aucun barème de rémunération officiel des contractuels;

b) Deux contractuels engagés par le Centre de l'ONU, en vertu de contrats d'emploi, à un niveau équivalent aux classes P-3 et P-4, ont obtenu des contrats sans l'approbation préalable du recteur de l'Université.

53. Le Comité estime qu'un barème de rémunération officiel contribuera à la réalisation de l'objectif de l'égalité de salaire à travail égal. L'approbation en bonne et due forme des contrats est une condition essentielle pour assurer un recrutement équitable et concurrentiel et constitue également une garantie contre d'éventuelles pratiques frauduleuses en matière de recrutement.

54. **L'ONU a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de mettre au point une formule et des directives détaillées afin de fixer le barème de rémunération des contractuels engagés par l'Université; et b) de veiller à ce que les contrats des consultants soient approuvés conformément à la politique du personnel de l'Université.**

C. Information communiquée par l'administration

1. Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles

55. L'ONU a informé le Comité qu'au cours de l'exercice 2010-2011, des biens d'une valeur de 1 619,82 dollars avaient été comptabilisés en pertes, comme le prévoyait la règle de gestion financière 106.9.

2. Versements à titre gracieux

56. En application de la règle de gestion financière 105.12, l'ONU a fait savoir au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué pendant la période considérée.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

57. L'ONU a fait savoir au Comité qu'il n'y avait eu, à sa connaissance, aucun cas de fraude ou de présomption de fraude pendant l'exercice 2010-2011.

D. Remerciements

58. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Université des Nations Unies de l'aide qu'elle a apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont elle a fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Liu Jiayi**
(Vérificateur principal)

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Amyas **Morse**

30 juin 2012

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Indiquer dans une note séparée la raison du changement de politique concernant les virements depuis les réserves et les soldes des fonds vers les comptes de recettes	Par. 19	2008-2009	X			
Revoir, en coordination avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la proportion des placements en titres dans la composition actuelle du portefeuille du Fonds de dotation	Par. 26	2008-2009		X		
Élaborer un plan de provisionnement des engagements au titre de la cessation de service et le soumettre au Conseil de l'Université pour examen et approbation	Par. 34	2008-2009		X		
Envisager de réviser la méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lors de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	Par. 42	2008-2009		X		
Élaborer un manuel relatif à la gestion des projets qui comporte, à l'intention du personnel de l'UNU, des orientations, des principes clefs et un cadre pour une gestion efficace des programmes et des projets	Par. 59 a)	2008-2009	X			
Conserver les dossiers qui sont essentiels pour l'exécution des projets	Par. 59 b)	2008-2009		X		
Prendre des mesures pour améliorer la gestion des projets en incluant les renseignements voulus dans les plans de travail relatifs aux projets	Par. 63	2008-2009		X		
Prendre des mesures, en coordination avec le PNUD, pour améliorer la fonction de recherche du programme Atlas sur la base d'une analyse coûts-efficacité	Par. 65	2008-2009			X	

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport^a</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Tout mettre en œuvre pour utiliser d'autres langues, en plus de l'anglais, afin de diffuser les produits issus des projets	Par. 67	2008-2009	X			
Se conformer strictement aux dispositions de la règle 8.2.1 2) du Manuel des achats concernant les spécifications techniques	Par. 70	2008-2009	X			
Mettre à jour les plans d'achat, comme l'exige la règle 8.1.4 1) du Manuel des achats	Par. 73	2008-2009	X			
Se conformer strictement aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU concernant la délégation de pouvoirs	Par. 75	2008-2009	X			
Établir régulièrement des rapports sur l'exécution des contrats, comme l'exige la règle 7.11.2 1) c) du Manuel des achats	Par. 78	2008-2009	X			
Dresser régulièrement un inventaire des biens durables, conformément aux dispositions de la section 3.6 de l'instruction administrative sur la gestion des biens et le contrôle des stocks au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Par. 81	2008-2009	X			
Veiller à ce que la sélection du personnel se fasse dans le respect de toutes les procédures requises aux fins du recrutement	Par. 83	2008-2009		X		
Accélérer, en collaboration avec le BSCI, les dispositions à prendre pour mettre la dernière main à l'accord de financement des services d'audit prêtés à l'ONU	Par. 86	2008-2009			X	
Veiller à ce que tous les bordereaux de remboursement de frais de voyage soient remis dans les délais	Par. 88	2008-2009	X			
Total		17	9	6	2	0
Pourcentage		100	53	35	12	0

^a A/65/5 (Vol. IV).

Chapitre III

Certification des états financiers

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse
(*Signé*) María Eugenia **Casar**

28 mars 2012

Chapitre IV

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

A. Introduction

1. Dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) et décidé que le siège de l'Université serait situé au Japon, dans l'agglomération de Tokyo. En décembre 2009, l'Assemblée a modifié la Charte de l'Université en autorisant explicitement cette dernière à délivrer des diplômes de deuxième et troisième cycles. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.

2. Les fonds de l'Université sont placés dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la Charte de l'Université, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement de celles-ci.

3. L'Université a un fonds de dotation et des fonds de fonctionnement distincts pour ses 13 instituts et son siège. Le Fonds de dotation est le fonds de roulement du Centre de l'UNU et de certains de ses instituts. Le principal du Fonds de dotation, constitué des contributions versées par les donateurs au Centre de l'UNU ou à certains instituts, est placé afin d'en tirer un revenu. Le revenu des placements du Fonds de dotation sert à financer les activités de l'Université, qui sont comptabilisées dans les fonds de fonctionnement correspondants. Les fonds de fonctionnement reçoivent également des contributions volontaires directes de gouvernements ainsi que de sources non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'universités et de particuliers.

B. Aperçu général de la situation financière

4. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant total des recettes s'est élevé à 127,5 millions de dollars, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

5. Le montant total des recettes du Fonds de dotation pour l'exercice biennal 2010-2011 a diminué de 2,2 %, passant de 43,7 millions de dollars lors de l'exercice précédent à 42,8 millions de dollars. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2011	2009	Augmentation (diminution)
Contributions volontaires	8 000	8 000	–
Intérêts créditeurs ^a	31 361	27 497	3 864
Recettes accessoires ^b	3 424	8 239	(4 815)
Total	42 785	43 736	(951)

^a Comprend la plus-value réalisée sur la vente de titres.

^b Représente un bénéfice net provenant de la revalorisation des avoirs en devises.

6. Le montant total des recettes des fonds de fonctionnement s'est élevé à 118,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, soit une hausse de 10,3 %, qui s'explique principalement par une augmentation des contributions volontaires reçues pour financer les programmes et activités menés par les instituts, y compris l'Institut international pour l'alliance des civilisations récemment établi. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2011	2009	Augmentation (diminution)
Contributions volontaires	76 702	65 993	10 709
Revenu des placements	493	760	(267)
Recettes provenant de la prestation de services	4 500	4 080	420
Recettes accessoires ou diverses	2 155	3 580	(1 425)
Montants virés du Fonds de dotation	35 030	33 383	1 647
Total	118 880	107 796	11 084

7. Comme indiqué dans l'état I, le montant total des dépenses de l'Université s'est élevé à 114,9 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011, contre 156,4 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une baisse de 26,5 %, qui s'explique par la réduction des dépenses de fonctionnement, liée notamment à la diminution des moins-values sur la vente de titres. Ces moins-values ont diminué de 53,0 millions de dollars, passant de 55,0 millions au cours de l'exercice précédent à 2,0 millions pour l'exercice 2010-2011.

8. Au 31 décembre 2011, le montant total de l'actif s'élevait à 363,4 millions de dollars, soit une hausse de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les placements du Fonds de dotation représentaient 77,9 % de l'actif de l'Université. Les placements à court terme s'élevaient à 3,1 millions de dollars et les placements à long terme à 280,0 millions de dollars, leur valeur de réalisation étant respectivement de 3,2 millions et 289,8 millions de dollars. En outre, l'encaisse, les dépôts à terme et les placements du Fonds de dotation et des fonds de fonctionnement s'élevaient à 57,3 millions de dollars au 31 décembre 2011, montant qui comprenait la part de l'Université dans la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros.

9. Les engagements de l'Université au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les jours de congé

accumulés, qui sont tous calculés sur une base actuarielle, comme cela est expliqué à la note 7 des états financiers. Le montant total des engagements de l'Université au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés était estimé, au 31 décembre 2011, à 6,7 millions, 2,1 millions et 1,0 million de dollars respectivement. Le montant total de ces engagements a augmenté de 4,1 millions de dollars, passant de 5,7 millions au 31 décembre 2009 à 9,8 millions de dollars au 31 décembre 2011, ce qui s'explique principalement par la réduction du taux d'actualisation retenu par l'actuaire (6,0 % au 31 décembre 2009 contre 4,5 % au 31 décembre 2011).

10. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le solde du Fonds de dotation a augmenté de 4,3 millions de dollars pour atteindre 295 millions de dollars au 31 décembre 2011. Le solde des fonds de fonctionnement a augmenté de 11 millions pour s'établir à 49,5 millions de dollars au 31 décembre 2011.

11. On trouvera à l'état IV les dépenses des fonds de fonctionnement et du Fonds de dotation en regard des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011. Les dépenses se sont établies à 112 millions de dollars, alors que le montant révisé des crédits ouverts était de 142 millions, d'où un solde inutilisé de 30 millions de dollars.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Aucune perte en espèces ou sur créances n'a été comptabilisée en application de la règle de gestion financière 106.8 au cours de l'exercice 2010-2011.

Comptabilisation en pertes du montant des pertes matérielles

3. Au cours de l'exercice 2010-2011, la comptabilisation en pertes de biens d'une valeur de 1 620 dollars a été approuvée en application de la règle de gestion financière 106.9.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué pendant l'exercice 2010-2011.

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

État I

Université des Nations Unies^a

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre de l'UNU Fonds de fonctionnement	Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement	UNU-WIDER Fonds de fonctionnement	UNU-MERIT Fonds de fonctionnement	UNU-IIST Fonds de fonctionnement	UNU-INRA Fonds de fonctionnement	UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement	UNU-IAS Fonds de fonctionnement	UNU-ILI Fonds de fonctionnement
Recettes									
Contributions volontaires	8 112	2 090	7 110	4 561	1 815	43	–	16 006	–
Intérêts créditeurs	70	–	187	208	15	–	–	–	–
Recettes provenant de services fournis	262	3 902	12	–	–	17	–	166	–
Recettes diverses ou accessoires :									
Recettes et redevances provenant de la vente de publications	1	–	15	2	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	1 135	25	5	13	72	–	–	64	4
Prélèvements sur le Fonds de dotation ^b	16 364	–	5 158	2 096	3 997	1 606	997	–	177
Total des recettes	25 944	6 017	12 487	6 880	5 899	1 666	997	16 236	181
Dépenses									
Traitements et autres dépenses de personnel	13 304	541	4 013	2 860	3 001	901	113	1 892	32
Voyages	1 233	64	171	85	244	155	67	169	6
Services contractuels	185	98	13	–	80	28	–	313	–
Dépenses de fonctionnement	2 334	4 749	873	628	826	178	38	1 261	37
Achats	299	62	114	126	116	120	–	19	6
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	7 687	–	5 244	3 858	1 569	148	700	10 222	–

	<i>Centre de l'ONU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'ONU Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-ILI Fonds de fonctionnement</i>
Virements sur les fonds de fonctionnement ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	25 042	5 514	10 428	7 557	5 836	1 530	918	13 876	81
Excédent (déficit)^c	902	503	2 059	(677)	63	136	79	2 360	100
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – non budgétisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements sur exercices antérieurs	37	-	99	-	-	-	-	-	-
Excédent (déficit) net	939	503	2 158	(677)	63	136	79	2 360	100
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	236	6	76	146	76	55	50	386	69
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	(1 647)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sommes remboursées à des donateurs	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	13 664	619	5 306	7 222	939	511	245	2 624	44
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	13 192	1 128	7 540	6 691	1 078	700	374	5 370	213

État I (suite)

	UNU-INWEH Fonds de fonctionnement	UNU-CRIS Fonds de fonctionnement	UNU-EHS Fonds de fonctionnement	UNU-IIGH Fonds de fonctionnement	UNU-JAF ^d Fonds de fonctionnement	UNU-ISP ^e Fonds de fonctionnement	UNU-IIAOC ^f Fonds de fonctionnement	UNU-Press ^g Fonds de fonctionnement	Atlas ^h Fonds de fonctionnement
Recettes									
Contributions volontaires	6 019	1 124	7 493	2 448	–	16 310	3 327	244	–
Intérêts créditeurs	13	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes provenant de services fournis	65	–	–	–	–	–	–	76	–
Recettes diverses ou accessoires :									
Recettes et redevances provenant de la vente de publications	–	–	–	–	–	–	–	301	–
Recettes accessoires	55	–	43	12	–	392	–	16	–
Prélèvements sur le Fonds de dotation ^b	–	–	310	1 465	–	641	–	1 095	1 124
Total des recettes	6 152	1 124	7 846	3 925	–	17 343	3 327	1 732	1 124
Dépenses									
Traitements et autres dépenses de personnel	2 886	1 085	1 194	1 168	–	4 298	191	1 020	153
Voyages	279	8	131	178	–	94	110	40	33
Services contractuels	46	–	5	3	–	1	442	–	–
Dépenses de fonctionnement	485	31	281	436	–	429	179	100	230
Achats	58	–	13	74	–	2	3	7	1
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	2 589	–	6 726	1 423	–	12 311	–	391	–
Virements sur les fonds de fonctionnement ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	6 343	1 124	8 350	3 282	–	17 135	925	1 558	417
Excédent (déficit)^c	(191)	–	(504)	643	–	208	2 402	174	707
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – non budgétisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	–	7	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) net	(191)	–	(504)	650	–	208	2 402	174	707

	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-JAF^d</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ISP^e</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIAOC^f</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-Press^g</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>Atlas^h</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	138	–	62	52	–	619	–	3	18
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	(549)	–	(1 796)	3 885	–	107	–
Sommes remboursées à des donateurs	(51)	–	(11)	–	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	1 199	30	1 664	2 575	1 796	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	1 095	30	662	3 277	–	4 712	2 402	284	725

État I (suite et fin)

	Total des fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ⁱ	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009
Recettes							
Contributions volontaires	76 702	8 000	1 177	–	–	85 879 ^j	75 617
Intérêts créditeurs	493	31 361 ^k	–	–	–	31 854	28 257
Recettes provenant de services fournis	4 500 ^l	–	–	–	(524)	3 976	4 080
Recettes diverses ou accessoires :							
Recettes et redevances provenant de la vente de publications	319	–	–	–	–	319	419
Recettes accessoires	1 836	3 424 ^m	202	–	–	5 462	11 762
Prélèvements sur le Fonds de dotation ^b	35 030	–	–	–	(35 030)	–	–
Total des recettes	118 880	42 785	1 379	–	(35 554)	127 490	120 135
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	38 652	–	609	–	–	39 261	34 845
Voyages	3 067	–	24	–	–	3 091	2 635
Services contractuels	1 214	–	295	–	(160)	1 349	2 735
Dépenses de fonctionnement	13 095	3 424 ⁿ	345	–	(364)	16 500	69 230
Achats	1 020	–	1	–	–	1 021	746
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	52 868	–	837	–	–	53 705	46 210
Virements sur les fonds de fonctionnement ^b	–	35 030	–	–	(35 030)	–	–
Total des dépenses	109 916	38 454	2 111	–	(35 554)	114 927	156 401
Excédent (déficit)^c	8 964	4 331	(732)	–	–	12 563	(36 266)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – non budgétisés							
	–	–	–	(4 075) ^o	–	(4 075)	988
Ajustements sur exercices antérieurs	143	–	(380)	–	–	(237)	(3)
Excédent (déficit) net	9 107	4 331	(1 112)	(4 075)	–	8 251	(35 281)

	<i>Total des fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraiteⁱ</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 992	–	298	–	–	2 290	2 895
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(64)	–	–	–	–	(64)	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	38 438	290 629	1 564	(5 705)	–	324 926	357 312
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	49 473	294 960	750	(9 780)	–	335 403	324 926

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Représente les montants virés du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement correspondants.

^c Dans certains cas, les fonds déficitaires sont financés, en tout ou en partie, par les excédents cumulés, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^d Le Fonds de fonctionnement UNU-JAF a été clos au 31 décembre 2011, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^e Le Fonds de fonctionnement UNU-ISP (Tokyo) a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement japonais.

^f Le Fonds de fonctionnement UNU-IIAOC (Barcelone, Espagne) a été créé le 28 juin 2010 et est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement espagnol.

^g Le Fonds de fonctionnement UNU-Press a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé principalement par des prélèvements sur le Fonds de dotation, des contributions volontaires et les recettes et redevances provenant de la vente de publications.

^h Le Fonds de fonctionnement Atlas a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé par des prélèvements sur le Fonds de dotation.

ⁱ Voir note 7.

^j Représente les contributions volontaires versées par des gouvernements (67 138 741 dollars) et d'autres contributions volontaires (18 739 886 dollars).

^k Représente les intérêts créditeurs (16 591 439 dollars) et le bénéfice provenant de la vente de titres (14 768 138 dollars).

^l Représente les recettes provenant de services rendus à d'autres organismes (3 976 072 dollars) et de services fournis à des fonds de fonctionnement de l'UNU (523 717 dollars).

^m Représente un bénéfice net provenant de la revalorisation des avoirs en devises (3 424 361 dollars).

ⁿ Représente une perte sur la vente de titres (2 018 197 dollars) et les frais de gestion des placements (1 406 058 dollars).

^o Représente l'augmentation nette, pendant l'exercice biennal 2010-2011, des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II
Université des Nations Unies^a

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre de l'ONU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'ONU Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-ILI Fonds de fonctionnement</i>
Actif									
Encaisse et dépôts à terme	24 971	–	707	203	888	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie commune hors Siège et trésorerie commune en euros	6 528	–	7 242	4 484	267	5	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	–	–	3 199	–	3 707	2 544	–	309
Débiteurs divers	359	–	60	402	77	20	–	19	99
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif ^b	2 234	4 386	855	642	436	44	17	8 877	–
Total de l'actif	34 092	4 386	8 864	8 930	1 668	3 776	2 561	8 896	408
Passif									
Engagements non réglés (exercice considéré)	457	3	437	134	43	65	39	567	–
Engagements non réglés (exercices à venir)	2 182	3 054	631	636	433	24	17	2 933	–
Soldes créditeurs interfonds	11 849	–	255	–	–	–	–	–	–
Créditeurs divers	1 379	201	1	291	44	5	7	26	–
Autres éléments de passif ^c	5 033	–	–	1 178	70	2 982	2 124	–	195
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	20 900	3 258	1 324	2 239	590	3 076	2 187	3 526	195
Réserves et soldes des fonds									
Principal	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Centre de l'UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-ILI Fonds de fonctionnement</i>
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	3 406	–	2 794	1 751	897	83	–	4 857	–
Excédent (déficit) cumulé	9 786	1 128	4 746	4 940	181	617	374	513	213
Total des réserves et des soldes des fonds	13 192	1 128	7 540	6 691	1 078	700	374	5 370	213
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	34 092	4 386	8 864	8 930	1 668	3 776	2 561	8 896	408

État II (suite)

	<i>UNU-INWEH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-CRIS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-EHS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-IIGH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-JAF^e</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ISP^f</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-IIAOC^g</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-Press^h</i> Fonds de fonctionnement	<i>Atlasⁱ</i> Fonds de fonctionnement
Actif									
Encaisse et dépôts à terme	1 494	–	895	–	–	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie commune hors Siège et trésorerie commune en euros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	661	646	–	–	–	1 938	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	–	463	1 738	–	635	–	1 095	1 124
Débiteurs divers	38	–	85	8	–	50	7	1	–
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif ^b	358	–	623	1 884	–	5 443	597	57	64
Total de l'actif	1 890	661	2 712	3 630	–	6 128	2 542	1 153	1 188
Passif									
Engagements non réglés (exercice considéré)	240	–	149	90	–	207	45	21	–
Engagements non réglés (exercices à venir)	359	–	626	223	–	1 134	30	57	64
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Créditeurs divers	8	1	105	40	–	75	65	8	–
Autres éléments de passif ^c	188	630	1 170	–	–	–	–	783	399
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	795	631	2 050	353	–	1 416	140	869	463
Réserves et soldes des fonds									
Principal	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	533	–	540	369	–	4 414	–	79	–

	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-JAF^c</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ISP^f</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIAOC^g</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-Press^h</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>Atlasⁱ</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Excédent (déficit) cumulé	562	30	122	2 908	–	298	2 402	205	725
Total des réserves et des soldes des fonds	1 095	30	662	3 277	–	4 712	2 402	284	725
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	1 890	661	2 712	3 630	–	6 128	2 542	1 153	1 188

État II (suite et fin)

	Total des fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^j	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	29 158	9 576	27	–	–	38 761	41 556
Placements à court terme	–	3 140 ^k	–	–	–	3 140	12 131
Placements à long terme	–	280 048 ^k	–	–	–	280 048	261 960
Trésorerie commune hors Siège et trésorerie commune en euros	18 526 ^l	–	–	–	–	18 526	14 491
Contributions volontaires à recevoir	3 245	3 425	–	–	–	6 670	4 232
Soldes débiteurs interfonds	14 814	5 715	–	–	(20 529)	–	–
Débiteurs divers	1 225	1 503	993	–	–	3 721	5 193
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif ^b	26 517	–	808	–	(14 752)	12 573	5 173
Total de l'actif	93 485	303 407	1 828	–	(35 281)	363 439	344 736
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)	2 497	–	–	–	–	2 497	5 417
Engagements non réglés (exercices à venir)	12 403	–	58	–	–	12 461	4 965
Soldes créditeurs interfonds	12 104	8 425	–	–	(20 529)	–	–
Créditeurs divers	2 256	22	1 020	–	–	3 298	3 723
Autres éléments de passif ^c	14 752	–	–	–	(14 752)	–	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d	–	–	–	9 780	–	9 780	5 705
Total du passif	44 012	8 447	1 078	9 780	(35 281)	28 036	19 810
Réserves et soldes des fonds							
Principal	–	253 770	–	–	–	253 770	245 770
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	19 723	–	–	–	–	19 723	5 708

	<i>Total des fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite^d</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Excédent (déficit) cumulé	29 750	41 190	750	(9 780)	–	61 910	73 448
Total des réserves et des soldes des fonds	49 473	294 960	750	(9 780)	–	335 403	324 926
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	93 485	303 407	1 828	–	(35 281)	363 439	344 736

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Représente principalement les opérations interservices en attente et comprend des engagements au titre d'exercices à venir d'un montant de 12 462 505 dollars.

^c Représente les opérations interservices en attente entre le Centre de l'UNU et les instituts.

^d Correspond aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (6 684 000 dollars), des prestations liées au rapatriement (2 083 000 dollars) et des jours de congé accumulés (1 013 000 dollars) au 31 décembre 2011.

^e Le Fonds de fonctionnement UNU-JAF a été clos au 31 décembre 2011, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^f Le Fonds de fonctionnement UNU-ISP (Tokyo) a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement japonais.

^g Le Fonds de fonctionnement UNU-IIAOC (Barcelone, Espagne) a été créé le 28 juin 2010 et est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement espagnol.

^h Le Fonds de fonctionnement UNU-Press a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé principalement par des prélèvements effectués sur le Fonds de dotation, des contributions volontaires et les recettes et redevances provenant de la vente de publications.

ⁱ Le Fonds de fonctionnement Atlas a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé par des prélèvements sur le Fonds de dotation.

^j Voir note 7.

^k Correspond à des placements en actions et en obligations. La valeur de réalisation des placements à court terme s'élevait à 3 162 985 dollars et celle des placements à long terme à 289 769 021 dollars. Voir l'alinéa b) de la note 4 et la note 6.

^l Part de l'UNU dans la trésorerie commune hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (3 455 307 dollars); placements à court terme (4 671 939 dollars; valeur de réalisation : 4 680 108 dollars); placements à long terme (10 338 328 dollars; valeur de réalisation : 10 356 183 dollars); intérêts courus à recevoir (60 553 dollars). Voir note 4.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2.1
Université des Nations Unies
État cumulé des contributions annoncées mais non acquittées
au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
Centre de l'ONU				
Dons de gouvernements :				
Allemagne	–	5 979	5 979	–
Autriche	–	22	22	–
Chine	–	42	42	–
Espagne	–	36	36	–
Finlande	–	10	10	–
France	–	82	82	–
Islande	–	38	38	–
Norvège	–	80	80	–
Pays-Bas	–	54	54	–
Suisse	–	185	185	–
Total partiel	–	6 528	6 528	–
Autres dons :				
Academia Sinica	–	10	10	–
Académie royale des sciences (Suède)	–	56	56	–
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.V.	–	273	273	–
Fondation David et Lucile Packard	–	94	94	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	104	104	–
Google Japon	–	25	25	–
Municipalité de Kanazawa	–	55	55	–
National Research Foundation, Brummeria (Afrique du Sud)	–	30	30	–
National Science Foundation (États- Unis)	–	548	548	–
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	48	48	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	161	161	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	60	60	–
Université d'Agder	–	11	11	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
Université de Grenade	–	44	44	–
Vrije Universiteit	–	11	11	–
Divers	–	54	54	–
Total partiel	–	1 584	1 584	–
Total (Centre de l'UNU)	–	8 112	8 112	–
Bâtiment du siège de l'UNU				
Dons de gouvernements :				
Japon	–	2 090	2 090	–
Total (bâtiment du siège de l'UNU)	–	2 090	2 090	–
UNU-WIDER				
Dons de gouvernements :				
Danemark	–	1 682	1 682	–
Finlande	–	1 833	1 833	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	792	792	–
Suède	–	2 673	2 673	–
Total partiel	–	6 980	6 980	–
Autres dons :				
Cornell University	–	100	100	–
Organisation des Nations Unies	–	30	30	–
Total partiel	–	130	130	–
Total (UNU-WIDER)	–	7 110	7 110	–
UNU-MERIT				
Dons de gouvernements :				
Pays-Bas	–	2 329	2 329	–
Total partiel	–	2 329	2 329	–
Autres dons :				
Centre de recherches pour le développement international	–	190	190	–
Centre européen de gestion des politiques de développement	–	18	18	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	8	8	–
International Institute for Applied Systems Analysis	–	28	28	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
International Livestock Research Institute	–	60	60	–
Maastricht Graduate School of Governance	–	214	214	–
Natural Resources International Ltd.	–	914	914	–
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	122	122	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	95	95	–
Research Into Results Limited	–	406	406	–
Research Policy Institute (Lund University)	–	42	42	–
Stichting Limburg Institute for Business and Economic Research	–	17	17	–
Télécom Paristech	–	118	118	–
Total partiel	–	2 232	2 232	–
Total (UNU-MERIT)	–	4 561	4 561	–
UNU-IIST				
Dons de gouvernements :				
Allemagne	–	48	48	–
Cameroun	–	61	61	–
Macao	–	1 353	1 353	–
Union européenne (Commission)	–	40	40	–
Total partiel	–	1 502	1 502	–
Autres dons :				
École polytechnique fédérale de Lausanne	–	17	17	–
Elsevier (Singapore) Pte. Ltd.	–	147	147	–
Microsoft Corp.	–	35	35	–
Université de Coblence-Landau	–	20	20	–
Université d'Hokkaido	–	15	15	–
Université d'Indonésie	–	30	30	–
Université Externado de Colombie	–	40	40	–
Divers	–	9	9	–
Total partiel	–	313	313	–
Total (UNU-IIST)	–	1 815	1 815	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
UNU-INRA				
Dons de gouvernements :				
Ghana	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–
Autres dons :				
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	–	43	43	–
Total partiel	–	43	43	–
Total (UNU-INRA)	–	43	43	–
UNU-IAS				
Dons de gouvernements :				
Japon	–	12 336	12 336	–
Total partiel	–	12 336	12 336	–
Autres dons :				
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	10	10	–
Canon	–	10	10	–
Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit (anciennement GTZ)	–	25	25	–
Fondation du Japon pour l'Université des Nations Unies	–	12	12	–
Fondation Gordon et Betty Moore	–	490	490	–
Fonds Christensen	–	1 162	1 162	–
Lam Kin-chung	–	10	10	–
Municipalité de Kanazawa	–	621	621	–
Nansei Sekiyu	–	166	166	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	42	42	–
Préfecture d'Ishikawa	–	567	567	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	14	14	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	175	175	–
Programme pour la biodiversité internationale (Suède)	–	15	15	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	28	28	–
Université Charles Darwin	–	248	248	–
Université de Tokyo	–	49	49	–
Université d'Hokkaido	–	13	13	–
Divers	–	13	13	–
Total partiel	–	3 670	3 670	–
Total (UNU-IAS)	–	16 006	16 006	–
UNU-INWEH				
Dons de gouvernements :				
Canada	–	4 059	4 059	–
Émirats arabes unis	–	124	124	–
Total partiel	–	4 183	4 183	–
Autres dons :				
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	397	397	–
DIVERSITAS	–	20	20	–
Nakheel	–	322	322	–
Fonds arabe de développement économique et social	–	62	62	–
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	60	60	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	442	442	–
Organisation météorologique mondiale	–	39	39	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	426	426	–
Programme international sur la géosphère et la biosphère	–	27	27	–
Rotary Club of Hamilton	–	10	10	–
Université McMaster	–	11	11	–
Divers	–	20	20	–
Total partiel	–	1 836	1 836	–
Total (UNU-INWEH)	–	6 019	6 019	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
UNU-CRIS				
Dons de gouvernements :				
Belgique	332	1 124	795	661
Total (UNU-CRIS)	332	1 124	795	661
UNU-EHS				
Dons de gouvernements :				
Allemagne	–	2 410	1 764	646
Union européenne (Commission)	–	609	609	–
Total partiel	–	3 019	2 373	646
Autres dons :				
Akademie für Raumforschung und landesplanung	–	22	22	–
Atlas Innoglobe Plan and Construction Co. Ltd.	–	35	35	–
Bündnis Entwicklung Hilft	–	54	54	–
Bureau fédéral de la protection civile et des secours en cas de catastrophe (Allemagne)	–	348	348	–
Care France	–	57	57	–
Deutsches Komitee für Katastrophenvorsorge. e.V.	–	61	61	–
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.V.	–	927	927	–
Freie Universität Berlin	–	16	16	–
Gemeinsam e.V für Menschen mit Körper- und Mehrfachbehinderung im Kreis Ludwigsburg	–	12	12	–
GeoForschungsZentrum Potsdam	–	362	362	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	35	35	–
Munich Re Foundation	–	271	271	–
Munich Reinsurance	–	242	242	–
Oxfam GB	–	66	66	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	1 652	1 652	–
Université de Bonn	–	257	257	–
Université de Dortmund	–	25	25	–
Universität Osnabrück	–	16	16	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
Divers	–	16	16	–
Total partiel	–	4 474	4 474	–
Total (UNU-EHS)	–	7 493	6 847	646
UNU-IIGH				
Dons de gouvernements :				
Malaisie	–	1 895	1 895	–
Mongolie	–	3	3	–
Total partiel	–	1 898	1 898	–
Autres dons :				
Académie des sciences de la Malaisie	–	78	78	–
Agence australienne pour le développement international	–	270	270	–
Organisation mondiale de la Santé	–	89	89	–
Sanatorio Americano S.A.	–	104	104	–
Divers	–	9	9	–
Total partiel	–	550	550	–
Total (UNU-IIGH)	–	2 448	2 448	–
UNU-Press				
Dons de gouvernements :				
Canada	–	5	5	–
Total partiel	–	5	5	–
Autres dons :				
Centre Orient-Occident	–	10	10	–
eBizAnywhere Technologies Ltd.	–	10	10	–
Université de Tokyo	–	185	185	–
Université Hitotsubashi	–	11	11	–
Divers	–	23	23	–
Total partiel	–	239	239	–
Total (UNU-Press)	–	244	244	–
UNU-ISP				
Dons de gouvernements :				
États-Unis d'Amérique	–	280	280	–
Japon	–	12 260	12 260	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
Union européenne	–	102	102	–
Total partiel	–	12 642	12 642	–
Autres dons :				
Bureau de pays du Centre régional pour l'environnement (Turquie)	–	15	15	–
Cisco Systems Inc.	–	27	27	–
Dataserv-Ces Ltd.	–	13	13	–
Dell Corporation Ltd. Ireland	–	40	40	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	–	20	20	–
Ericsson	–	27	27	–
Fondation du Japon pour l'Université des Nations Unies	–	279	279	–
Fondation internationale Kanagawa	–	96	96	–
Hewlett-Packard GmbH	–	23	23	–
IDEA Consultants Inc.	–	43	43	–
Institut des stratégies environnementales mondiales	–	158	158	–
Japan Convention Services Inc.	–	165	165	–
Kirin Holdings Co. Ltd.	–	817	817	–
Mitsubishi Research Institute	–	65	65	–
Mitsui & Co. Ltd.	–	267	267	–
National Institution for Youth Education	–	11	11	–
Nederlandse Verwijdering Metalektro Producten	–	643	643	–
Nokia OYJ	–	54	54	–
OMC Inc.	–	33	33	–
Philips Consumers Electronics B.V.	–	62	62	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	300	300	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	115	115	–
Sims Recycling Solutions	–	14	14	–
SWICO Recycling	–	82	82	–
Umicore Precious Metals Refining	–	12	12	–
Université d'Ehime	–	110	110	–
Université d'Ibaraki	–	48	48	–
Université de Kitakyushu	–	16	16	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2010-2011 et ajustements</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2011</i>
Université McMaster	–	14	14	–
Waste Electrical and Electronic Equipment Forum	–	12	12	–
Divers	–	87	87	–
Total partiel	–	3 668	3 668	–
Total (UNU-ISP)	–	16 310	16 310	–
UNU-IIAOC				
Dons de gouvernements :				
Espagne	–	3 327	1 389	1 938
Total (UNU-IIAOC)	–	3 327	1 389	1 938
Total des fonds de fonctionnement	332	76 702	73 789	3 245
Dons de gouvernements :				
Ghana	897	–	475	422
Malaisie	–	8 000	8 000	–
Venezuela (République bolivarienne du)	3 003	–	–	3 003
Total du Fonds de dotation	3 900	8 000	8 475	3 425
Fonds d'affectation spéciale de l'UNU (UNU-FAP)				
Dons de gouvernements :				
Japon	–	1 177	1 177	–
Total du Fonds d'affectation spéciale	–	1 177	1 177	–
Total	4 232	85 879	83 441	6 670

État III
Université des Nations Unies^a

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre de l'ONU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'ONU Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-ILI Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement									
Excédent (déficit) net (état I)	939	503	2 158	(677)	63	136	79	2 360	100
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	–	–	–	1	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	–	–	–	(3 199)	–	(2 404)	(1 489)	–	(264)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	550	–	(7)	(105)	322	(6)	3	447	(1)
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	1 918	(843)	(855)	(211)	(1)	8	(17)	(4 087)	14
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	922	292	750	(420)	(216)	(122)	(8)	1 196	–
Augmentation (diminution) des soldes crédoeurs interfonds	9 644	–	–	(81)	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des comptes crédoeurs divers	213	42	(128)	176	(171)	(32)	3	(302)	(27)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	5 033	–	(1 236)	1 105	(1 024)	2 367	1 379	–	104
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : intérêts crédoeurs	(70)	–	(187)	(208)	(15)	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	19 149	(6)	495	(3 619)	(1 042)	(53)	(50)	(386)	(74)

	<i>Centre de l'UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-ILI Fonds de fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de placement									
(Augmentation) diminution des placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Augmentation) diminution des placements à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts créditeurs	70	-	187	208	15	-	-	-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	70	-	187	208	15	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement									
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	236	6	76	146	76	55	50	386	69
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	(1 647)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sommes remboursées à des donateurs	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1 411)	6	76	146	76	53	50	386	69
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans les trésoreries communes	17 808	-	758	(3 265)	(951)	-	-	-	(5)
Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en début d'exercice	13 691	-	7 191	7 952	2 106	5	-	-	5
Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en fin d'exercice	31 499	-	7 949	4 687	1 155	5	-	-	-

État III (suite)

	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-JAF^b</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ISP^c</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIAOC^d</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-Press^e</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>Atlas^f</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement									
Excédent (déficit) net (état I)	(191)	–	(504)	650	–	208	2 402	174	707
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	–	(330)	(646)	–	–	–	(1 938)	–	–
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	–	–	(463)	(1 706)	1 796	(635)	–	(1 095)	(1 124)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(7)	2	(18)	6	–	(50)	(7)	(1)	–
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(73)	–	(606)	876	–	(5 443)	(597)	(57)	(64)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(96)	(1)	636	123	–	1 341	75	78	64
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs divers	(25)	(6)	63	(1)	–	75	65	8	–
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(760)	335	(6 323)	–	–	–	–	783	399
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : intérêts créditeurs	(13)	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(1 165)	–	(7 861)	(52)	1 796	(4 504)	–	(110)	(18)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement									
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-JAF^b</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ISP^c</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIAOC^d</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-Press^e</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>Atlas^f</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Intérêts créditeurs	13	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	13	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux de trésorerie provenant des activités de financement									
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	138	–	62	52	–	619	–	3	18
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	(549)	–	(1 796)	3 885	–	107	–
Sommes remboursées à des donateurs	(51)	–	(11)	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	87	–	(498)	52	(1 796)	4 504	–	110	18
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans les trésoreries communes	(1 065)	–	(8 359)	–	–	–	–	–	–
Encaisse, dépôts à terme et part dans la trésorerie commune en début d'exercice	2 559	–	9 254	–	–	–	–	–	–
Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en fin d'exercice	1 494	–	895	–	–	–	–	–	–

	Total des fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ⁸	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement							
Excédent (déficit) net (état I)	9 107	4 331	(1 112)	(4 075)	–	8 251	(35 281)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(2 913)	475	–	–	–	(2 438)	724
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(10 583)	(832)	–	–	11 415	–	–
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	1 128	428	(84)	–	–	1 472	77
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(10 038)	–	476	–	–	(9 562)	(10 154)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	4 614	–	(38)	–	–	4 576	1 664
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	9 563	1 852	–	–	(11 415)	–	–
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	(47)	(90)	(288)	–	–	(425)	130
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	2 162	–	–	–	–	2 162	5 279
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	4 075	–	4 075	(988)
À déduire : intérêts créditeurs	(493)	(31 361)	–	–	–	(31 854)	(28 257)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	2 500	(25 197)	(1 046)	–	–	(23 743)	(66 806)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	8 991	–	–	–	8 991	(3 346)
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	(18 088)	–	–	–	(18 088)	50 386

	<i>Total des fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite^g</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Intérêts créditeurs	493	31 361	–	–	–	31 854	28 257
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	493	22 264	–	–	–	22 757	75 297
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 992	–	298	–	–	2 290	2 895
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(64)	–	–	–	–	(64)	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 928	–	298	–	–	2 226	2 895
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans les trésoreries communes	4 921	(2 933)	(748)	–	–	1 240	11 386
Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en début d'exercice	42 763	12 509	775	–	–	56 047	44 661
Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en fin d'exercice	47 684	9 576	27	–	–	57 287	56 047

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Le Fonds de fonctionnement UNU-JAF a été clos au 31 décembre 2011, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.

^c Le Fonds de fonctionnement UNU-ISP (Tokyo) a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement japonais.

^d Le Fonds de fonctionnement UNU-IIAOC (Barcelone, Espagne) a été créé le 28 juin 2010 et est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement espagnol.

^e Le Fonds de fonctionnement UNU-Press a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé principalement par des prélèvements effectués sur le Fonds de dotation, des contributions volontaires et les recettes et redevances provenant de la vente de publications.

^f Le Fonds de fonctionnement Atlas a été créé le 1^{er} janvier 2010 et est financé par des prélèvements sur le Fonds de dotation.

^g Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
Université des Nations Unies

État des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts ^a			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Différence	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Centre de l'UNU							
Traitements et autres dépenses de personnel	13 521	209	13 730	13 283	21	13 304	426
Frais généraux	2 531	1 824	4 355	3 817	234	4 051	304
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	6 249	5 017	11 266	7 485	202	7 687	3 579
Total partiel	22 301	7 050	29 351	24 585	457	25 042	4 309
Bâtiment du siège de l'UNU							
Traitements et autres dépenses de personnel	901	–	901	541	–	541	360
Frais généraux	5 676	500	6 176	4 970	3	4 973	1 203
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	6 577	500	7 077	5 511	3	5 514	1 563
UNU-WIDER							
Traitements et autres dépenses de personnel	5 333	(301)	5 032	4 010	3	4 013	1 019
Frais généraux	870	301	1 171	1 171	–	1 171	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	3 077	5 747	8 824	4 810	434	5 244	3 580
Total partiel	9 280	5 747	15 027	9 991	437	10 428	4 599
UNU-MERIT							
Traitements et autres dépenses de personnel	3 673	–	3 673	2 857	3	2 860	813
Frais généraux	953	–	953	774	65	839	114
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	3 789	1 819	5 608	3 792	66	3 858	1 750
Total partiel	8 415	1 819	10 234	7 423	134	7 557	2 677
UNU-IIST							
Traitements et autres dépenses de personnel	3 495	(250)	3 245	2 998	3	3 001	244
Frais généraux	627	840	1 467	1 230	36	1 266	201

Chapitre du budget	Crédits ouverts ^a			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Différence	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	1 060	1 398	2 458	1 565	4	1 569	889
Total partiel	5 182	1 988	7 170	5 793	43	5 836	1 334
UNU-INRA							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 034	–	1 034	901	–	901	133
Frais généraux	496	–	496	436	45	481	15
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	382	(27)	355	128	20	148	207
Total partiel	1 912	(27)	1 885	1 465	65	1 530	355
UNU-BIOLAC							
Traitements et autres dépenses de personnel	138	–	138	113	–	113	25
Frais généraux	9	113	122	105	–	105	17
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	850	(113)	737	661	39	700	37
Total partiel	997	–	997	879	39	918	79
UNU-IAS							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 278	(200)	2 078	1 892	–	1 892	186
Frais généraux	1 375	400	1 775	1 758	4	1 762	13
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	6 401	8 788	15 189	9 659	563	10 222	4 967
Total partiel	10 054	8 988	19 042	13 309	567	13 876	5 166
UNU-ILI							
Traitements et autres dépenses de personnel	–	33	33	32	–	32	1
Frais généraux	27	37	64	49	–	49	15
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	150	(70)	80	–	–	–	80
Total partiel	177	–	177	81	–	81	96
UNU-INWEH							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 625	261	2 886	2 886	–	2 886	–
Frais généraux	550	318	868	800	68	868	–

Chapitre du budget	Crédits ouverts ^a			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Différence	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	3 787	(666)	3 121	2 417	172	2 589	532
Total partiel	6 962	(87)	6 875	6 103	240	6 343	532
UNU-CRIS							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 176	(39)	1 137	1 085	–	1 085	52
Frais généraux	–	39	39	39	–	39	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	1 176	–	1 176	1 124	–	1 124	52
UNU-EHS							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 199	–	1 199	1 194	–	1 194	5
Frais généraux	798	–	798	427	3	430	368
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	4 241	3 025	7 266	6 580	146	6 726	540
Total partiel	6 238	3 025	9 263	8 201	149	8 350	913
UNU-IIGH							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 165	(500)	1 665	1 152	16	1 168	497
Frais généraux	575	500	1 075	665	26	691	384
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	2 235	372	2 607	1 375	48	1 423	1 184
Total partiel	4 975	372	5 347	3 192	90	3 282	2 065
UNU-ISP							
Traitements et autres dépenses de personnel	4 658	–	4 658	4 298	–	4 298	360
Frais généraux	400	143	543	526	–	526	17
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	11 290	5 495	16 785	12 104	207	12 311	4 474
Total partiel	16 348	5 638	21 986	16 928	207	17 135	4 851
UNU-IIAOC							
Traitements et autres dépenses de personnel	–	278	278	191	–	191	87
Frais généraux	–	1 111	1 111	689	45	734	377

Chapitre du budget	Crédits ouverts ^a			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Différence	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	1 389	1 389	880	45	925	464
UNU-Press							
Traitements et autres dépenses de personnel	850	170	1 020	1 020	–	1 020	–
Frais généraux	120	30	150	147	–	147	3
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	255	231	486	370	21	391	95
Total partiel	1 225	431	1 656	1 537	21	1 558	98
UNU Atlas							
Traitements et autres dépenses de personnel	617	(300)	317	153	–	153	164
Frais généraux	333	300	633	264	–	264	369
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	950	–	950	417	–	417	533
Divers							
Fonds d'activités communes	200	–	200	–	–	–	200
Total partiel	200	–	200	–	–	–	200
Total des fonds de fonctionnement	102 969	36 833	139 802	107 419	2 497	109 916	29 886
Fonds d'affectation spéciale							
Fonds d'affectation spéciale	1 849	358	2 207	2 111	–	2 111	96
Total partiel	1 849	358	2 207	2 111	–	2 111	96
Total	104 818	37 191	142 009	109 530	2 497	112 027	29 982

^a Le montant des crédits initialement ouverts pour l'exercice 2010-2011 et autorisés par le Conseil de l'Université à sa cinquante-sixième session s'élevait à 104 818 000 dollars; des crédits additionnels ont ensuite été autorisés par le Conseil à sa cinquante-septième session (2 663 000 dollars), par la réunion du bureau en 2011 (1 735 000 dollars) et par le Conseil à sa cinquante-huitième session (1 290 000 dollars). Le montant révisé des crédits ouverts comprenait également des contributions d'un montant de 31 503 000 dollars destinées au financement des activités inscrites au programme que le Conseil avait autorisé le recteur à accepter et à utiliser, portant ainsi le montant total des crédits révisés à 142 009 000 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

a) La Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) a été adoptée par l'Assemblée générale le 6 décembre 1973 [résolution 3081 (XXVIII)].

b) Établissement international non classique d'enseignement, l'UNU a pour mission d'effectuer des travaux de recherche de la plus haute qualité pour aider à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. Aussi concentre-t-elle ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion des connaissances sur les problèmes cruciaux dont s'occupent les Nations Unies, en particulier ceux qui concernent les pays en développement.

c) Les activités de l'UNU visent deux objectifs principaux : renforcer les moyens des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement afin qu'ils puissent mener des activités de recherche et de formation de haute qualité, et contribuer à l'action des Nations Unies par des travaux spécialisés propres à orienter ses activités.

d) Pour atteindre ces objectifs, le Centre de l'UNU à Tokyo planifie, coordonne et finance les travaux universitaires de ses instituts et programmes : l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki; le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie de l'UNU (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas); l'Institut international de l'UNU pour la technologie des logiciels (UNU-IIST), à Macao (Chine); l'Institut de l'UNU de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra; le Programme d'activités biotechnologiques de l'UNU en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas; l'Institut des hautes études de l'UNU (UNU-IAS), à Yokohama (Japon); l'Institut international de l'UNU pour la formation de dirigeants (UNU-ILI), à Amman; l'Institut de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton (Canada); l'Institut de l'UNU pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique); l'Institut de l'UNU pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne); l'Institut international de l'UNU pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur; l'Institut de l'UNU pour la viabilité et la paix (UNU-ISP), à Tokyo; et l'Institut international de l'UNU pour l'Alliance des civilisations (UNU-IIAOC), à Barcelone (Espagne).

D'autres activités de l'UNU sont menées par l'entremise des quatre structures suivantes, toutes basées à Tokyo : le Fonds opérationnel du siège de l'UNU, le Fonds de l'UNU pour la presse, le Fonds Atlas et le Programme d'assistance de l'UNU pour les étudiants issus de pays en développement au Japon (UNU-FAP), qui est financé par un fonds d'affectation spéciale.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Les comptes de l'UNU sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies

par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Université des Nations Unies applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes de l'Université sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice de l'Université est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).
- e) Les comptes de l'Université sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par le Contrôleur. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêt des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de

l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Université sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Université sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion.

i) Recettes :

i) Les recettes de l'Université proviennent de deux sources : le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions aux fonds de fonctionnement et au Fonds d'affectation spéciale;

ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser une contribution financière à un moment précis. Les contributions annoncées pour des exercices à venir sont enregistrées comme recettes comptabilisées d'avance;

iii) Sauf indications contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté aux fonds de fonctionnement conformément aux décisions du Conseil de l'UNU;

iv) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires ainsi que le revenu des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes réalisées et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus des placements de la trésorerie commune et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants;

v) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes reçues des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du Centre de l'UNU ainsi que d'utilisateurs extérieurs des salles de conférence et d'exposition;

vi) Les sommes virées du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme recettes desdits fonds;

vii) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses.

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe k) v) ci-après;

iv) Les sommes virées du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme recettes desdits fonds. Voir le paragraphe i) vi) ci-avant.

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent des obligations et des actions. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Les primes d'émission ou de remboursement ne sont pas amorties; elles sont comptabilisées comme plus-value ou moins-value au moment de la vente des titres;

iii) La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros, qui sont gérées séparément, comprennent des dépôts à vue et à terme et des placements à court terme et à long terme. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant la composition de la trésorerie et la valeur de réalisation des placements. À l'heure actuelle, l'Université participe à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros. On trouvera des précisions supplémentaires dans la note 5;

iv) Les soldes interfonds représentent le résultat des opérations effectuées entre les fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère

permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) La rubrique Autres éléments d'actif comprend notamment les opérations interservices en attente effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Université. Les dépenses engagées pour leur acquisition sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

ii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir;

iii) Les engagements de dépenses de l'Université imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements de l'exercice considéré qui sont imputables sur les fonds de fonctionnement, le Fonds de dotation et le Fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

iv) La rubrique Autres éléments de passif comprend notamment les opérations interservices en attente effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes;

v) Le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies est le fonds de roulement du Centre de l'ONU et de certains instituts. Le capital du Fonds de dotation, constitué des contributions versées par les donateurs au Centre de l'ONU ou à certains instituts, est placé afin d'en tirer un revenu. En application de la décision prise par le Conseil de l'ONU à sa quarante-neuvième session, le montant annuel des retraits opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de marché moyenne, calculée sur cinq ans, des titres constituant le portefeuille de placements [voir note 4, a) ii)];

vi) La rubrique Excédent reporté représente les réserves pour imprévus constituées en vue de couvrir tout manque à recevoir ou retard de paiement des

contributions annoncées, de compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des taux de change et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du siège;

vii) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

viii) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé accumulés. Ces trois types d'engagements sont calculés sur une base actuarielle;

ix) Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers;

x) L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour déterminer la part qui revient à chaque organisation affiliée à la Caisse dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, l'Université est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, de sorte qu'elle traite ce régime comme un régime à cotisations définies; la part de l'Université dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

m) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur de l'Université. Celle-ci se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives correspondantes (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que cette circulaire, ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'ONU dont la gestion est confiée à son chef de secrétariat.

Note 3**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif et réserves et soldes des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds de l'Université des Nations Unies, qui sont regroupés en quatre catégories. Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'Université. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé à une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé. Les quatre catégories de fonds sont les suivantes :

- i) Les fonds de fonctionnement : les fonds pour le centre de l'UNU, pour l'immeuble du siège de l'UNU, pour l'UNU-WIDER, pour l'UNU-MERIT, pour l'UNU-IIST, pour l'UNU-INRA, pour l'UNU-BIOLAC, pour l'UNU-IAS, pour l'UNU-ILI, pour l'UNU-INWEH, pour l'UNU-CRIS, pour l'UNU-EHS, pour l'UNU-IIGH, pour les activités conjointes (UNU-JAF), pour l'UNU-ISP et pour l'UNU-IIAOC, ainsi que le Fonds de l'UNU pour la presse et le Fonds Atlas;
- ii) Le Fonds de dotation;
- iii) Le Fonds d'affectation spéciale pour l'UNU-FAP;
- iv) Le fonds relatif aux engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, paiement des jours de congé accumulés et prestations liées au rapatriement).

b) L'excédent ou le déficit des recettes par rapport aux dépenses est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice biennal considéré. Le second consiste à incorporer, pour aboutir à des montants nets, les charges constatées par régularisation non budgétisées relatives aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, ainsi que les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses d'exercices antérieurs.

c) Éliminations (toutes opérations interfonds). Le classement de tous les fonds en quatre catégories (voir note 3 a) ci-dessus) nécessite l'élimination par compensation des opérations entre catégories, sous peine de fausser les chiffres portés dans la colonne Total. Ces éliminations consistent notamment à compenser les opérations donnant lieu à l'inscription d'une recette dans une catégorie et d'une charge du même montant dans une autre, ou d'une créance dans l'une qui correspond à une dette dans l'autre; toutes ces écritures compensatoires sont portées dans la colonne « Éliminations (toutes opérations interfonds) ».

Note 4**Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)**

a) *Placements*. La gestion du Fonds de dotation comprend deux aspects principaux, la gestion des placements et la gestion des dépenses :

- i) Placements

Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse. La politique de placement a pour objectif de maximiser les rendements à long terme, en tenant dûment compte des facteurs de risque pertinents, de façon à répondre aux besoins de liquidité de l'ONU. La politique de placement à long terme approuvée, qui fait actuellement l'objet d'un réexamen, est la suivante : le portefeuille doit comprendre 50 % de valeurs à revenu variable, 45 % de valeurs à revenu fixe et 5 % de liquidités;

ii) Dépenses

En application de la décision prise par le Conseil de l'ONU à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans.

b) *Encaisse, dépôts à terme, placements et trésorerie commune.* Les tableaux ci-après indiquent la ventilation, par monnaie et par type de placement, de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune indiqués dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>	
Dollars des États-Unis		146 593
Euros		74 363
Yen		63 755
Livre sterling		20 561
Autres		35 203
Total		340 475

<i>Type</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.^a</i>	
Disponibilités et dépôts à terme		38 761
Placements à court terme :		
Obligations		3 140
Placements à long terme :		
Obligations	126 781	
Actions	153 267	280 048
Trésorerie commune hors Siège et trésorerie commune en euros		18 526
Total		340 475

^a Valeur de réalisation au 31 décembre 2011 : 3 162 985 dollars pour les placements à court terme et 289 769 021 dollars pour les placements à long terme. Comme l'indique la note I de l'état II (actif, passif, réserves et soldes des fonds), les valeurs de réalisation des portefeuilles de placement à court et à long terme de la trésorerie commune hors Siège étaient de 4 680 108 et 10 356 183 dollars, respectivement, au 31 décembre 2011.

c) *Contributions volontaires à recevoir.* On trouvera ci-après une analyse chronologique des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Pays</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>Depuis plus d'un an</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Allemagne	646	–	646	–
Belgique	661	–	661	332
Espagne	1 938	–	1 938	–
Ghana	–	422	422	897
Venezuela (République bolivarienne du)	–	3 003	3 003	3 003
Total	3 245	3 425	6 670	4 232

d) *Comptes débiteurs divers.* On trouvera ci-après une analyse chronologique des comptes débiteurs divers figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Comptes débiteurs</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>Depuis plus d'un an</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Gouvernements	213	–	213	256
Fonctionnaires	140	385	525	741
Autres organismes des Nations Unies	–	–	–	768
Intérêts créditeurs	1 501	–	1 501	1 931
Autres	206	1 276	1 482	1 497
Total	2 060	1 661	3 721	5 193

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif.* On trouvera ci-après une analyse des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'études	112	88
Engagements afférents à des exercices à venir	12 461	4 965
Autres	–	120
Total	12 573	5 173

f) *Comptes créditeurs divers.* On trouvera ci-après une analyse des comptes créditeurs divers figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Comptes créditeurs divers</i>	2011	2009
Sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies	1 046	33
Autres	2 252	3 690
Total	3 298	3 723

g) *Réserves et soldes des fonds.* Le tableau ci-après récapitule le total des réserves et des soldes des fonds (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Réserves et solde des fonds</i>	2011	2009
Excédent (déficit) net	8 251	(35 281)
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	2 290	2 895
Sommes remboursées	(64)	–
Total partiel	10 477	(32 386)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	324 926	357 312
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	335 403	324 926

h) *Fonds de dotation.* Le tableau ci-après indique la composition du fonds de dotation du Centre et des différents instituts (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Centre/institut</i>	<i>31 décembre 2011</i>			<i>31 décembre 2009</i>		
	<i>Capital</i>	<i>Excédent/ déficit cumulé</i>	<i>Total</i>	<i>Capital</i>	<i>Excédent/ déficit cumulé</i>	<i>Total</i>
Centre UNU	128 161	21 565	149 726	128 161	25 618	153 779
UNU-WIDER	36 256	11 241	47 497	36 256	10 887	47 143
UNU-MERIT	15 429	3 551	18 980	15 429	3 598	19 027
UNU-IIST	29 997	6 504	36 501	29 997	6 593	36 590
UNU-INRA	6 391	(4 038)	2 353	6 391	(3 120)	3 271
UNU-BIOLAC	10 000	648	10 648	10 000	669	10 669
UNU-ILI	1 000	607	1 607	1 000	611	1 611
UNU-EHS	2 536	258	2 794	2 536	265	2 801
UNU-IIGH	24 000	854	24 854	16 000	(262)	15 738
Total	253 770	41 190	294 960	245 770	44 859	290 629

Note 5

Trésorerie hors Siège et trésorerie en euros

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, et celui de l'Université des Nations Unies. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trois trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement de toutes les trésoreries communes obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

b) Objectifs de la gestion des placements :

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de toutes les trésoreries communes sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux trésoreries puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes en matière de risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Trésoreries communes :

i) L'Université participe aux trésoreries communes suivantes :

a. La trésorerie commune hors Siège, qui ne comprend que des placements en dollars des États-Unis et n'est utilisée que pour les fonds dont les principaux livres comptables sont tenus ailleurs qu'au Siège de l'ONU;

b. La trésorerie commune en euros, qui ne comprend que des placements en euros et n'est utilisée que pour les fonds des entités autres que le Siège de l'ONU qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;

ii) Les trésoreries communes investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Elles n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des trésoreries communes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements, soit la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant à la trésorerie commune.

d) Information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros :

i) Au 31 décembre 2011, la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros détenaient des actifs d'une valeur totale de 1 956,0 millions de dollars, dont un montant de 18,5 millions dû à l'Université, comme l'indique la rubrique « Trésorerie commune » de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

ii) Le tableau 1 récapitule l'information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros au 31 décembre 2011.

Tableau 1
État récapitulatif de l'actif et du passif de la trésorerie commune
au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Placements à court terme ^a	627 484	122 754	750 238
Placements à long terme ^b	940 267	152 256	1 092 523
Total des placements	1 567 751	275 010	1 842 761
Encaisse	2	106 815	106 817
Produits des placements à recevoir	3 842	2 530	6 372
Total de l'actif	1 571 595	384 355	1 955 950
Passif			
Dû à l'Université des Nations Unies	14 838	3 688	18 526
Dû aux autres fonds participant à la trésorerie commune	1 556 757	380 667	1 937 424
Total du passif	1 571 595	384 355	1 955 950
Actif net	–	–	–

État récapitulatif des recettes nettes de la trésorerie commune pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros^c</i>	<i>Total</i>
Recettes nettes			
Intérêts créditeurs	40 714	4 355	45 069
Plus-values réalisées sur cessions de titres	10 080	478	10 558
Produits du prêt de titres ^d	559		559
Recettes nettes d'exploitation	51 353	4 833	56 186

^a Valeur comptable ou juste valeur si elle est inférieure.^b Valeur comptable.^c Ces montants ne comprennent pas les plus-values ou moins-values provenant de la réévaluation des placements en euros.^d Le prêt de titres désigne le prêt à court terme par l'ONU de titres qui lui appartiennent et pour lequel elle est rémunérée. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat qui prévoit que l'emprunteur donne en garantie à l'Organisation un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

e) Composition de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros :

Le tableau 2 donne la ventilation des placements de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros par type d'instrument.

Tableau 2 Ventilation des placements de la trésorerie commune au 31 décembre 2011, par type d'instrument

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	989 127	990 001
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	325 031	326 577
Total partiel	1 314 158	1 316 578
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	178 615	178 615
Total des placements	1 567 751	1 570 174

<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	93 819	93 764
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	103 672	104 055
Total partiel	197 491	197 819
Dépôts à terme	77 519	77 519
Total des placements	275 010	275 338

<i>Total des trésoreries communes</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	1 082 946	1 083 765
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	428 703	430 632
Total partiel	1 511 649	1 514 397
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	256 134	256 134
Total des placements	1 842 761	1 845 512

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

f) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après.

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau 3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros.

Tableau 3
Ventilation des placements de la trésorerie commune au 31 décembre 2011,
par note de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	1 314 158	S&P : 41,4 % AAA et 58,6 % AA+/AA-; Moody's : 94,7 % Aaa et 5,3 % Aa1/Aa3
Instruments à prime ^b	74 978	S&P : A-1+; Moody's : P-1
Dépôts à terme	178 615	Fitch : 60,8% A/B et 39,2 % B
Total des placements	1 567 751	

<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	197 491	S&P : AAA; Moody's : Aaa
Dépôts à terme	77 519	Fitch : B
Total des placements	275 010	

^a Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

ii) Risque d'illiquidité :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elles conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des autres disponibilités et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les trésoreries communes peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. La trésorerie commune hors Siège ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis. La trésorerie commune en euros est exposée à des risques de change car elle détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros.

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice

versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé. La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées au risque de taux, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2011, les placements des trésoreries communes comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros était de 0,89 année et de 0,93 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux. Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison de fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture actuelle des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau 4
Sensibilité des trésoreries communes aux taux d'intérêt,
au 31 décembre 2011

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)		
	Trésorerie commune hors Siège	Trésorerie commune en euros	Total
-200	28	5	33
-150	21	4	25
-100	14	3	17
-50	7	1	8
0	0	0	0
50	-7	-1	-8
100	-14	-3	-17
150	-21	-4	-25
200	-28	-5	-33

v) Autres risques de prix :

La trésorerie hors Siège et la trésorerie en euros ne sont pas exposées à d'autres risques de prix significatifs, car elles n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de pertes en capital.

Note 6

Placements du Fonds de dotation

a) Généralités :

Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse.

b) Les objectifs de la gestion des placements sont les suivants :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'Université des Nations Unies puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes en matière de risque d'investissement et de la situation de trésorerie portant sur plusieurs monnaies. Pour déterminer si les rendements sont satisfaisants, on évalue les résultats par rapport à des indices de référence.

c) Information financière :

i) Le Fonds de dotation investit dans différents types de valeurs. Celles-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres ayant des échéances supérieures ou égales à cinq ans, émis par des entités supranationales, des organismes d'État, des gouvernements ou des entreprises (actions ou obligations). Ces valeurs sont libellées en plusieurs monnaies afin de faciliter les opérations que l'Université effectue dans les monnaies correspondantes. Le Fonds de dotation n'investit pas dans des produits dérivés, ni dans des titres adossés à des créances mobilières ou immobilières;

ii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais bancaires et autres frais de transaction directement attribuables aux activités de placement du Fonds de dotation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iii) Les plus-values et moins-values sur cession de placements, soit la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux participants au Fonds de dotation;

iv) Au 31 décembre 2011, le Fonds de dotation détenait des participations d'une valeur de 283,2 millions de dollars, comme l'indique l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

v) Le tableau 1 récapitule les résultats obtenus pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Tableau 1
**État récapitulatif des recettes nettes issues des placements
 du Fonds de dotations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Recettes nettes	
Intérêts créditeurs	8 847
Dividendes	7 744
Plus-values sur cession de titres	18 194 ^a
À déduire : Moins-values sur cession de titres	(2 018)
Frais de gestion des placements	(1 406)
Recettes nettes	31 361

^a Dont une plus-value nette provenant de la revalorisation des avoirs en devises d'un montant de 3 424 361 dollars.

d) Composition des placements :

Le tableau 2 montre la ventilation des placements, par type d'instrument.

Tableau 2
Ventilation des placements par type d'instrument, au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	33 242	34 354
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	79 040	79 828
Émises par le Trésor des États-Unis	11 714	13 195
Émises par des entreprises	5 925	5 168
Total des obligations	129 921	132 545
Actions		
Amérique du Nord	85 364	91 914
Europe	42 848	45 368
Japon	16 445	15 263
Asie hors Japon	7 882	6 665
Marchés émergents	728	1 178
Total des actions	153 267	160 388
Total des placements	283 188	292 933

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

e) Gestion du risque financier :

Les placements du Fonds de dotation sont exposés à différents types de risque financier. Dans le cas des placements en actions, de nombreux facteurs déterminent le risque. En règle générale, on considère que les actions d'émetteurs issus de pays développés présentent un risque moindre que celles provenant de pays émergents. Les risques associés aux obligations sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de change et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit :

Les risques associés avec les obligations sont évalués par les principales agences de notation. Le tableau 3 donne la ventilation des notes de crédit attribuées par Moody's aux obligations détenues au 31 décembre 2011.

Tableau 3
Notes de crédit au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Placement</i>	<i>Valeur totale^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	129 921	Moody's : 68,3 % Aaa, 17,5 % Aa1/Aa2/Aa3, 13,3 % A1/A2/A3, et 0,9 % Ba1/Ba2/Ba3.

^a Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

ii) Risque d'illiquidité :

Les placements du Fonds de dotation sont exposés à un risque d'illiquidité, car l'Université doit effectuer des retraits à court délai. Des disponibilités et des titres négociables sont conservés en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'Université au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de l'encaisse, des autres disponibilités et des placements du Fonds est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, le Fonds peut répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Les placements du Fonds de dotation dans des titres libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis entraînent des risques de change lorsque leur montant dépasse ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins opérationnels dans les monnaies concernées.

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et

plus le risque de taux est élevé. Les obligations détenues par le Fonds de dotation sont exposées au risque de taux. Au 31 décembre 2011, le Fonds de dotation détenait des placements en obligations à différents points de la courbe des rendements, dont la durée moyenne était de 6,21 années. Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur des obligations détenues au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison de fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture actuelle des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau 4
**Sensibilité aux taux d'intérêts des obligations détenues
par le Fonds de dotation au 31 décembre 2011**

<i>Glissements de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)</i>
-200	18
-150	13
-100	9
-50	4
0	0
50	-4
100	-8
150	-18
200	-15

v) Autres risques de prix :

Le Fonds de dotation n'est pas exposé à d'autres risques significatifs relatifs au prix, car il ne vend pas à découvert, n'emprunte pas de titres et n'effectue pas d'achat sur marge, ce qui limite les risques de pertes en capital.

Note 7

Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique la note 2 l) viii), les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont

10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; hausse du coût des soins de santé de 8,0 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà; hypothèses relatives aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et aux taux de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Par rapport à l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2009, les principaux changements étaient les suivants : i) abaissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation, qui est ramené de 6,0 % à 4,5 % pour tenir compte de la baisse généralisée des coûts financiers de référence concernant les obligations de premier rang émises par des sociétés; et ii) relèvement de l'hypothèse relative au coût des soins de santé;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Université ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011, nets des primes à la charge des participants, a été estimée à 6 684 000 dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Engagements cumulés</i>
Montant brut des engagements	11 676
À déduire : primes à la charge des participants	(4 992)
Montant net des engagements	6 684

Le montant net des engagements s'établit à 6 684 000 dollars, alors qu'il était estimé à 3 614 000 dollars au 31 décembre 2009. L'augmentation de 3 070 000 dollars s'explique principalement par une perte actuarielle de 2 159 000 dollars qui résulte pour l'essentiel de la modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation (ramené de 6 % au 31 décembre 2009 à 4,5 % au 31 décembre 2011).

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 27 % ou diminuerait de 20 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 28 % ou diminueraient de 20 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 % respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement appelés prestations liées au rapatriement;

ii) Comme indiqué dans la note 2 l) viii), un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 des prestations liées au rapatriement. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 4,0 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement était estimée à 2 083 000 dollars au 31 décembre 2011.

d) Jours de congé annuel accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;

ii) Comme indiqué dans la note 2 l) viii), un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 des engagements au titre des jours de congé annuel non utilisés. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 % et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours les trois premières années de service, à 3,0 jours de la quatrième à la sixième année, et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour les traitements, l'hypothèse était celle d'un taux de progression allant de 4,0 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée au 31 décembre 2011 des engagements au titre des jours de congé non utilisés a été estimée à 1 013 000 dollars.

Note 8

Contributions en nature

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'Université des Nations Unies a reçu de gouvernements et d'autres organisations des contributions volontaires en nature, sous la forme de détachements de personnel et de divers biens et services. La

juste valeur de ces contributions est estimée comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Lieu</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Centre de l'ONU – Tokyo	4 567	2 795
ONU – Paris	60	60
ONU-WIDER – Helsinki	15	15
ONU-IAS – Yokohama (Japon)	2 716	2 980
Vice-rectorat de l'ONU en Europe – Bonn (Allemagne)	43	84
ONU-EHS – Bonn (Allemagne)	126	156
Total	7 527	6 090

Note 9

Biens durables

a) Conformément aux conventions comptables de l'Université, les biens durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-dessous indique la valeur des biens durables du Centre de l'ONU et de ses instituts, d'après la comptabilité matières globale de l'Université (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Lieu</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Centre de l'ONU – Tokyo	2 876	2 756
Centre de l'ONU – Kuala Lumpur	104	74
ONU – New York	85	81
ONU – Paris	33	30
Vice-rectorat de l'ONU en Europe – Bonn (Allemagne)	788	138
ONU-WIDER – Helsinki	183	279
ONU-MERIT – Maastricht (Pays-Bas)	511	568
ONU-IIST – Macao (Chine)	314	417
ONU-INRA – Accra	219	128
Groupe UNU-INRA – Lusaka	144	144
ONU-BIOLAC – Caracas	82	48
ONU-IAS – Yokohama (Japon)	802	759
ONU-ILI – Amman	–	342
ONU-INWEH – Hamilton (Canada)	232	167
ONU-EHS – Bonn (Allemagne)	226	288
ONU-IIGH – Kuala Lumpur	213	129
ONU-ISP – Tokyo	62	–
ONU-ISP SCYCLE – Bonn (Allemagne)	12	–
Total	6 886	6 348

b) Le tableau ci-après récapitule les changements intervenus en ce qui concerne les biens durables (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2011	2009
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	6 348	5 701
À ajouter : Achats	1 336	1 005
À déduire : montants comptabilisés en pertes (accidents, vols et dégâts)	(2)	(2)
À déduire : cessions	(1 266)	(572)
Autres ajustements ^a	470	216
Solde au 31 décembre	6 886	6 348

^a Il s'agit principalement d'ajustements portant sur des articles faisant partie d'ensembles, qui étaient précédemment exclus.

Outre ce qui est indiqué ci-dessus, une comptabilité matières distincte est tenue pour les meubles et le matériel qui ont été mis à la disposition du Centre de l'ONU et de ses instituts et programmes par les pays hôtes et par des donateurs privés.

